



PRESIDENCE  
DU MOUVEMENT DES NON-ALIGNÉS  
CHAPITRE UNESCO  
\*\*\*  
CHAÏR  
OF THE NON-ALIGNED MOVEMENT  
UNESCO CHAPTER



**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
D'AZERBAÏDJAN, AU NOM DU MOUVEMENT DES NON-ALIGNÉS, À LA 210E  
SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'UNESCO**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,  
Monsieur le Président de la Conférence générale,  
Madame la Directrice générale de l'UNESCO,  
Distingués délégués,

C'est un grand honneur pour la République d'Azerbaïdjan, en sa qualité de président du Mouvement des pays non alignés, de prendre la parole à la 210e session du Conseil exécutif au nom du MNA/Chapitre UNESCO.

Tout au long de son histoire, le MNA a joué un rôle fondamental dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationale, conformément aux principes de Bandung. Le MNA a constamment appelé à promouvoir une culture de paix fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, le droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère et domination coloniale, la prévention de la violence, la promotion de la non-violence, le strict respect des principes des relations internationales tels qu'ils sont inscrits dans la Charte de l'ONU.

Le MNA réaffirme sa détermination à promouvoir la tolérance et le respect à la diversité culturelle, à rechercher un terrain d'entente entre les civilisations et au sein de celles-ci pour relever les défis communs aux valeurs partagées et aux droits de l'homme universels, et à lutter contre le racisme et la discrimination, par la coopération, le partenariat et l'inclusion.

À cet égard, le MNA réaffirme l'importance de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, qui constitue une contribution majeure à la communauté internationale, dans le cadre de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, de son plan d'action et de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les États membres du MNA sont prêts à coopérer avec l'UNESCO pour la promotion des principes inclus dans la Déclaration universelle, en vue de renforcer la synergie des mesures adoptées en faveur de la diversité culturelle.

Nous réaffirmons l'importance de la Convention de La Haye de 1954 pour sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux Protocoles additionnels, et invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de les ratifier.

Cette année, nous célébrons le 50e anniversaire de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. À cet égard, les États membres du MNA sont préoccupés par le fait que les décisions et les résolutions de l'UNESCO, concernant la restitution des biens culturels aux peuples qui étaient ou sont encore sous domination ou occupation coloniale, ne sont pas pleinement appliquées par les États membres de l'ONU. Ils demandent en outre instamment à l'UNESCO d'identifier les biens culturels volés ou exportés illégalement conformément à la convention et aux outils pertinents en la matière, notamment la Convention de 1970 ; la CIPRPC, l'appel lancé en 1978 par l'UNESCO en faveur du retour d'un patrimoine culturel irremplaçable à ceux qui l'ont créé et la stratégie adoptée pour faciliter la restitution des biens culturels volés.

Les États membres du MNA réaffirment leur soutien au peuple palestinien dans la réalisation de ses droits inaliénables, y compris l'autodétermination et la liberté dans son État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le MNA réaffirme son engagement envers la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, en tant que contribution importante de la communauté internationale en faveur de la protection du patrimoine culturel immatériel.

Nous nous félicitons des efforts déployés pour créer des communautés et des sociétés alphabétisées, pour éradiquer l'analphabétisme, y compris chez les femmes et les filles, et pour éliminer l'écart entre les sexes en matière d'alphabétisation, en intensifiant les efforts de suivi du Cadre d'action de 2030 pour l'éducation et les compétences pour le XXIe siècle et d'autres activités de l'UNESCO, dans le cadre des objectifs de développement convenus au niveau international.

En particulier, nous saluons et soutenons la Coalition mondiale pour l'éducation lancée par l'UNESCO pour aider les pays à assurer la continuité du processus d'apprentissage, pendant la pandémie COVID-19.

Nous nous déclarons prêts à poursuivre notre coopération avec l'UNESCO pour faire progresser les questions d'intérêt mutuel.

Je vous remercie.